

17ème Grand Prix du Garden Golf Forêt de Chantilly

Samedi 28 & Dimanche 29 juin 2025

Conditions de participation

Epreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une Fédération reconnue et répondant aux exigences du statut amateur.

Le joueur doit être :

A jour de son certificat médical de « non contre-indication à la pratique du golf en compétition » à la date limite des inscriptions

Licencié à la FFGolf (et s'être acquitté du « Droit de Jeu Fédéral ») ou d'une Fédération étrangère reconnue.

Remplir tous les critères sportifs d'inscription

Clôture des inscriptions : samedi 14 juin à 12 :00

L'épreuve est non-fumeur.

Parcours

« Garden Golf Forêt de Chantilly »

Messieurs 6181 mètres – Par 72 – slope 130

Dames 5311 mètres – Par 72 – slope 120

Formule

36 trous stroke-play, 18 trous par jour.

Vendredi 28 juin 2025 parcours de reconnaissance (réservation obligatoire)

Samedi 29 juin 2025 1^{er} tour (départs par vagues en fonction des préconisations FFG)

Dimanche 30 juin 2025 2nd tour (ordre inverse des résultats)

Index

Date de prise en compte des index : samedi 21 juin à 18 :00

Messieurs : inférieur ou égal à 11,4

Dames : inférieur ou égal à 14,4

CHAMP DES JOUEURS :

Au maximum le champ des joueurs ne pourra dépasser 144 joueurs.

Le nombre minimum de Dames à prévoir est de 39.

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue de Golf des Hauts de France, qui en affectera une partie au club organisateur.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangères classés dans les 2000 premiers du WWAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires d'une licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué précédemment.

INSCRIPTION :

- Par écrit au secrétariat du club : UGOLF Forêt de Chantilly, Route d'Apremont – Hôtel Mercure Chantilly, 60 500 Vineuil Saint Firmin
- Par mail : contact.chantilly@ugolf.eu
- **Avant le samedi 14 juin à 12 :00** avec le nom et le prénom, l'inscription doit être accompagnée du droit d'engagement. Seule la date de réception des inscriptions accompagnée du règlement sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard **le mardi 24 juin**. Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date en ajoutant des dames et ou des messieurs sans se préoccuper de la répartition dames/messieurs. Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

LISTE D'ATTENTE

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

DROIT D'ENGAGEMENT :

Non-membres du club :

90 € pour les adultes

65 € pour les joueurs de 19 à 25 ans. (nés entre 2000 et 2006)

50 € pour les joueurs de 18 ans et moins. (nés en 2007 et après)

Membres du club ou Ugolf avec un abonnement comprenant la Forêt de Chantilly:

50 € pour les adultes

30 € pour les joueurs nés en 2006 et après.

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.

TIRAGE :

Diffusion des départs au plus tôt la veille du premier tour. (sur notre site jouer.golf/foret-de-chantilly/ et sur la page FB du golf)

L'intervalle des départs ne pourra en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

- Lors du premier tour, le premier départ à 8h00 dans l'ordre suivant : Bloc 2, puis bloc 1 et pour finir 3 puis 4.

- Pour le second tour, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément avec éventuellement alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et Messieurs)

PRIX :

La valeur des prix se conformera aux Règles du statut Amateur

Série Messieurs : Trophées pour les 3 premiers prix brut

Série Dames : Trophées pour les 3 premiers prix brut

Série U16 Garçons : Trophée pour le 1^{er} prix brut

Série U16 Filles : Trophée pour le 1^{er} prix brut

DEPARTAGE :

En cas d'égalité pour le titre Messieurs, pour le titre Dames et pour les titres U16 du « Grand Prix », il sera joué un play – off en « mort subite » sur les trous 1 et 9.

En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire **déterminé par RMS** deviendra définitif.

REMISE DES PRIX :

Le dimanche 29 juin à 18h00 au Club – House, suivie d'un cocktail.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Comité, les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

COMITE :

Le Comité pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou des conditions climatiques. Sa composition est affichée sur le Tableau Officiel et est composé : du directeur du golf Mr REISKY Sébastien, et des 2 arbitres :

Pascal GRESSIER

Michel HERMAN